

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT CIRQ SOUILLAGUET

L'an deux mil vingt-deux le **Mardi 13 Septembre, à 18 heures**, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CIRQ SOUILLAGUET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur COMBES Michel

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 6 SEPTEMBRE 2022

Nombre de conseillers :	11	En exercice :	11
Présents :	6	Votants :	8

Présents : ANDRIES Corinne, COMBES Michel, CROUZET Valérie, ESCAPOULADE Alain, MALGOUYARD Anne-Marie, THIEBEAU Olivier.

Absents : CONSTANT Jean-Michel (procuration à M ESCAPOULADE Alain), FAVORY Francine, FOUCHER Jocelyne (procuration à M COMBES Michel), LAUMAILLE Fabrice, TRINEL Alexandre.

Secrétaire de séance : M ESCAPOULADE Alain

Objet : SUPPRESSION DU POSTE DE SECRETAIRE

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Madame RIVET Laurence est en poste à la mairie de Saint-Cirq-Souillaguet en tant que secrétaire de mairie, à temps non complet à raison de 15 heures hebdomadaires.

Compte tenu de sa mutation pour la mairie de Montcléra, il convient de supprimer son poste de secrétaire de mairie dans la commune de Saint-Cirq-Souillaguet.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des voix exprimées (8 voix), la suppression de l'emploi de secrétaire de mairie de Madame RIVET Laurence à temps non complet.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Le Maire,
Michel COMBES




Accusé de réception du Ministère de l'Intérieur

046-2146000 - 0420220006 - 042022-DE

Accusé certifié électronique

Réception par le préfet : 15/09/2022

Affichage : 15/09/2022